



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PANHARD DÉVELOPPEMENT
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
Version n° 1

Résumé non technique



KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

RÉVISIONS

Date	Version	Objet de la version
10/09/2020	1	Dépôt en préfecture

I. OBJET DU DOCUMENT

La société Panhard Développement envisage de construire un entrepôt de 80 813 m² dédié à des activités logistiques sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (Eure-et-Loir - 28).

La société Panhard Développement doit donc déposer, auprès du Préfet, un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, en vue de la consultation des administrations et des collectivités territoriales concernées, d'une part, ainsi que pour l'information du public, d'autre part.

Ce Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale décrit les activités du projet, détermine leur impact sur l'environnement et la santé, indique les mesures de réduction des impacts envisagées en précisant leur coût estimé. Il analyse également les dangers liés aux installations ainsi que les moyens de prévention et de protection associés.

En vue de favoriser une meilleure compréhension du projet, le présent document constitue un résumé non technique de ce dossier.

Ce résumé non technique a pour objet de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude d'impact et l'étude de dangers.

Ce résumé ne constitue qu'une présentation synthétique du dossier auquel il conviendra de se reporter pour toute question nécessitant une réponse détaillée ou approfondie.

II. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

Panhard Développement (SAS au capital de 1 000 000 €) est un acteur majeur de l'immobilier d'entreprise en France et a toujours su être un précurseur. Créé en 1995 par son actuel Président, Alain Panhard, la société Panhard Développement intervient sur 3 métiers :

- Aménageur et promoteur de locaux d'activités et de logistique,
- Promoteur de logements,
- Investisseur pour compte de tiers et pour compte propre.

Le tableau ci-dessous reprend les renseignements administratifs concernant le porteur de projet.

Raison sociale	Panhard Développement
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Siège Social	10 rue de Roquépine 75 008 Paris
Adresse du site	Route de Roinville 28 700 Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
Site Internet	https://www.panhardgroupe.com/
Effectif du site	450 personnes
Montant du capital	1 000 000,00 €
N° de SIRET	378 106 249 00055
Code NAF	4110C - Promotion immobilière d'autres bâtiments
Président	Christophe BOUTHORS
Chargé du suivi du dossier	Sylvie MICELI Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage Tél : 01 42 56 41 15

Tableau 1 : Renseignements administratifs de la société

III. PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX

Panhard Développement est un acteur majeur de l'immobilier d'entreprise en France et intervient sur 3 métiers :

- Aménageur et promoteur de locaux d'activités et de logistique,
- Promoteur de logements,
- Investisseur pour compte de tiers et pour compte propre.

La prospection foncière fait donc partie de la base des 2 premiers métiers cités. Le choix d'un site est un processus de sélection prenant en compte plusieurs enjeux :

- Disponibilité du terrain,
- Possibilité d'y développer un projet,
- Impacts sur les environnements physique, naturel et humain, à court, moyen et long terme.

Ainsi, suite à l'étape de prospection foncière, certains sites sont écartés et d'autres, remplissant toutes les conditions nécessaires pour le développement d'un projet et avec des impacts négligeables à faibles, sont retenus.

C'est le cas du terrain choisit par Panhard développement pour l'installation de son entrepôt logistique à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Le projet est situé sur une terre agricole, dent creuse dans la ZAE d'Auneau et classée en zone AUx (à destination d'une activité industrielle) selon le PLU. De par l'exploitation agricole du site, les sensibilités faunistiques et floristiques y sont très faibles. Les infrastructures routières permettront aux véhicules d'accéder au site sans nuire aux habitants du bourg d'Auneau, plus au Nord.

IV. DESCRIPTION DU PROJET

IV.1. COMPOSANTES DU PROJET

Les installations du site se composeront :

- D'installations de stockage :
 - 6 cellules d'une surface de 11 866 m²,
 - 2 cellules d'une surface de 1 412 m²,
 - 1 cellule d'une surface de 3 058 m².

Les cellules seront recouvertes de panneaux photovoltaïques permettant la production d'électricité dont une partie pourra être utilisée pour le fonctionnement du site et le reste réinjecté au réseau.

- De locaux et installations techniques :
 - 4 locaux de charge permettant la recharge des accumulateurs des chariots,
 - 1 local électrique permettant d'accueillir :
 - le transformateur et son TGBT accolé,
 - les équipements nécessaires au fonctionnement des panneaux photovoltaïques et notamment un local onduleur,
 - 1 local chaufferie,
 - 1 local dédié aux installations nécessaires au fonctionnement du système d'extinction automatique auxquelles est associée une réserve d'eau,
- D'installations annexes :
 - 4 bureaux et locaux sociaux, placés en extérieur, accolés aux cellules 1, 2-3, 4-5 et 6-7, développant une surface de plancher de 915 m² (bureau 1) et 610 m² (bureaux 2, 3 et 4), en R+1,
 - 2 parkings véhicules légers de 160 places chacun, placés de part et d'autre de l'installation,
 - 2 parkings poids-lourds, de 2 et 10 places, plus une zone d'attente de 8 places positionnée en entrée de site,

- 3 bassins pour la gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie.

L'installation disposera en permanence d'un accès pour permettre le passage des poids-lourds vers les quais de chargement / déchargement. Un accès supplémentaire dédié aux services d'incendie et de secours sera positionné le long de la RD19. Les véhicules légers n'accéderont pas directement sur le site, des accès aux parkings leur étant dédiés, évitant la circulation sur les voies empruntées par les poids-lourds.

IV.2. ACTIVITÉS PRINCIPALES ET FONCTIONNEMENT DU SITE

Panhard Développement projette la construction d'un entrepôt de stockage logistique de 80 813 m² dans la Zone industrielle située Sud du bourg d'Auneau.

Une centrale photovoltaïque sera installée en toiture, selon le retour de la CRE, pour une puissance totale d'environ 6,9 MW crête soit une production de 6 500 MWh/an.

La future plateforme logistique permettra la mise en œuvre des activités suivantes :

- L'entreposage,
- La gestion des stocks,
- La gestion des flux amont/aval (réception / expédition),
- La préparation de commande (ou picking).

Les opérations effectuées sur les produits au sein des 9 cellules composant l'entrepôt couvert peuvent être schématisées de la façon suivante :



Figure 1 : Opérations réalisées au sein d'un entrepôt logistique

Les opérations de chargement et déchargement de camions seront réalisées à l'aide d'engins de manutention au niveau des quais de réception et d'expédition.

La gestion informatisée des stocks sera assurée par l'enregistrement des articles marqués par code-barres ou puce RFID ou tout autre moyen de gestion.

Les produits réceptionnés seront stockés en racks ou en masse.

Selon les besoins des entreprises qui s'installeront sur le site, une mécanisation de certaines activités réalisées n'est pas exclue. En effet, la mécanisation des opérations de réception, de rangement, de picking, d'emballage, ou d'expédition pourra être mise en œuvre sur le site.

IV.3. CARACTÉRISTIQUES, NATURE ET VOLUME DU PROJET

IV.3.1 PHASE TRAVAUX

Le chantier de construction du projet se déroulera en plusieurs phases réparties sur une période ne pouvant excéder 36 mois (prévisions actuelles : 12 mois).

- Préparation du site : mise en place des clôtures, création des pistes, etc.
- Construction : terrassement, fondations, dallage, etc.

Le planning prévisionnel des travaux s'étale de septembre 2021 à septembre 2024. Les horaires de jour seront privilégiés.

Le chantier mobilisera au maximum 100 personnes durant la période d'activité maximale ; on estime la venue de 10 à 15 camions par jours sur la durée totale des travaux, potentiellement divisée en 2 phases.

Une base de vie et une aire de stockage temporaire des matériaux de construction seront installées durant la période de chantier. À noter qu'aucune démolition ne sera nécessaire.

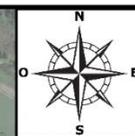
À la fin du chantier de construction, les aménagements temporaires (zone de stockage, base vie...) seront supprimés et le sol remis en état.

IV.3.2 PHASE EXPLOITATION

Lors de sa phase d'exploitation, le site fonctionnera du lundi au samedi et exceptionnellement, le dimanche, entre 5h et 21h pour la partie logistique et entre 9h et 18h pour la partie administrative.

Les besoins en personnel sont évalués à 450 personnes ; environ 100 personnes pour l'effectif administratif et 350 pour le personnel logistique. En supposant un taux de présence de 90 %, et sans tenir compte des possibles venues en deux roues, on estime la venue de 400 VL/j sur le site, soit 800 mouvements de VL/j.

Le nombre de poids-lourds attendus pour la livraison et l'expédition des marchandises est évalué à environ 350 véhicules par jour, générant ainsi près de 700 mouvements de PL/jour (350 réceptions et 350 émissions).



Légende

 Zone d'étude

Google Satellite

0 150 300 450 m



V. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'objectif de l'étude d'impact est de présenter les incidences potentielles du projet dans le cadre de son fonctionnement normal.

Pour ce dossier d'étude d'impact, il a ainsi été nécessaire de procéder par étapes :

- la définition du projet retenu,
- l'établissement d'un état actuel et de son évolution prévisible,
- l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement et la santé,
- la mise en place des mesures pour éviter, réduire et en dernier lieu compenser, les incidences négatives du projet.

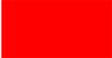
Le présent chapitre déclinera donc, par thématique :

- la synthèses des enjeux de l'état actuel de l'environnement du projet,
- la synthèse des incidences, mesures prévues pour éviter, réduire, compenser les effets négatifs notables du projet et coûts associés.

V.1. SYNTHÈSES DES ENJEUX DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

Pour chacun des compartiments étudiés au chapitre précédent, sont ici décrits les enjeux associés permettant ainsi d'appréhender les facteurs susceptibles d'être affectés par le projet. Le tableau suivant synthétise et hiérarchise les enjeux associés aux différentes thématiques de l'état actuel.

Niveaux d'enjeu :

	Enjeu nul ou négligeable		Enjeu modéré
	Enjeu faible		Enjeu fort

Thème	Enjeux	Niveau
Milieu physique		
Climat	Climat océanique tempéré. Pluviométrie de 598,9 mm/an en moyenne. Rafales peu fréquentes mais potentiellement violentes.	
Topographie	Localisation dans la vallée de la Voise, dans la Plaine de la Beauce. Topographie plane au droit du site, altitude moyenne de 152 mNGF.	
Sol et sous-sol	Limons des plateaux, matériaux fins, de couleur brun clair recouvrant les surfaces planes du bassin parisien.	
Eaux souterraines	Masse d'eau souterraine affleurante de type sédimentaire « Multicouches craie du Sénon-turonien et calcaires de Beauce libres » (FRGG092). État qualitatif général médiocre. Deux captages AEP sur la commune, prélèvements pour l'irrigation et les industries.	
Eaux superficielles	La Voise de sa source au confluent de l'Eure (FRHR244), et l'Aunay (FRHR244-H4064000) passent à proximité de la zone d'étude ; qualité chimiques et écologique médiocre à mauvaise. Utilisation de la voise et de l'Aunay pour des activités de loisir (pêche).	

PANHARD DÉVELOPPEMENT - Auneau-Bleury-Symphorien
 Dossier de demande d'autorisation environnementale
 Résumé non technique

Thème	Enjeux	Niveau
Risques naturels	Pas de risque de remontées de nappe, ni d'inondation. Risque sismique de niveau 1 sur 5.	
Milieu naturel		
Zonages réglementaires et d'inventaire	Aire d'étude concernée par aucun zonage. ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Voise et de l'Aunay » à 950 m à l'Est Site Natura 2000 des « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » (FR2400552, ZSC) à 1,2 km au Nord-Ouest.	
Habitats naturels	3 habitats naturels sur la zone d'étude : friche prairiale, cultures et végétations des chemins. Liés à l'activité humaine, ils présentent un enjeu faible.	
Flore	Les espèces floristiques observées sur la zone d'étude ne sont pas menacées ni protégées. Une espèce envahissante catégorisée a été identifiée.	
Faune	Richesse faunistique faible. 2 espèces d'oiseaux nichent sur la zone d'étude : l'Alouette des champs et l'Œdicnème criard, ce-dernier étant protégé.	
Continuités écologiques	La zone d'étude ne présente aucun lien fonctionnel avec le SRCE et ne participe pas à la Trame verte et bleue régionale.	
Paysage et patrimoine		
Paysage	La zone d'étude se situe dans l'unité paysagère de la Beauce. Les perceptions paysagères sont faibles (depuis les axes routiers) et donnent sur les cultures de la zone d'étude et les façades de la zone industrielle.	
Patrimoine	Aire d'étude non concernée par un périmètre de protection de monument historique, le plus proche étant situé 1 km au Nord. Sites classés et inscrits situés à 5 km ou plus de l'aire d'étude.	
Archéologie	Aucun site archéologique référencé situé à proximité de l'aire d'étude.	
Milieu humain		
Urbanisme	La zone d'étude est située sur une parcelle agricole, placée en zone AUx du PLU (zone à vocation industrielle).	
Population	Auneau-Bleury-Symphorien : 5 808 habitants, population en légère augmentation.	
Activités socio-économiques	La commune d'Auneau-Bleury-Symphorien est tournée à la fois vers l'agriculture et vers l'industrie avec la présence de nombreuses entreprises, notamment au niveau de la ZAE. Le projet va consommer 15,4 ha de terres agricoles concernant 3 exploitations différentes.	
Voies de communication et réseaux	Aire d'étude à proximité d'axes nationaux et départementaux (autoroute A11, RD910, RN191). Accès au site par la Route de Roinville (RD7.1) ou par la route d'Orléans (RD19). Gare d'Auneau à 1,5 km au Sud.	
Risques technologiques	Aire d'étude en partie concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Canalisations de gaz présentes environ 2 km au nord de l'aire d'étude. Autoroute A11 et RD910, à 6 km au Nord sont concernées par le transport de marchandises dangereuses.	

Thème	Enjeux	Niveau
Cadre de vie		
Ambiance sonore et vibrations	Bruit ambiant relativement faible. Bruit routier en provenance des RD7.1 et RD19. Les niveaux sonores mesurés respectent la réglementation. Vibrations d'origine routière négligeable.	
Air	Qualité de l'air moyenne en Centre-Val de Loire et au niveau de la zone d'étude, notamment pour les polluants O ₃ .	
Odeurs	Les infrastructures routières proches du site (RD71 et RD19) ainsi que les activités industrielles voisines sont susceptibles d'être à l'origine de nuisances olfactives.	
Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse modérée, sous influence de la zone industrielle et du bourg d'Auneau.	

Tableau 2 : Synthèse des enjeux de l'état actuel de l'environnement du projet

V.2. SYNTHÈSE DES INCIDENCES, MESURES PRÉVUES POUR ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES ET COÛTS ASSOCIÉS

Le tableau suivant synthétise les incidences du projet sur toutes les thématiques présentées dans l'analyse de l'état actuel ainsi que les mesures correspondantes accompagnée de l'estimation des dépenses. Lorsque les montants ne sont pas identifiables, la notion de « Non quantifiable » sera indiquée.

Un niveau est attribué à chaque impact identifié :

Niveaux d'impact :

	Nul ou négligeable		Modéré		Positif
	Faible		Fort		

Thème	Incidences				Mesures ERCA		Incidences résiduelles*
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	
Milieu physique							
Topographie	Faibles terrassements nécessaires pour l'installation du projet, réalisation de pistes d'accès Ces aménagements ne sont pas de nature à modifier significativement la topographie du site.	Travaux	/		/	/	
	Aucune incidence du projet sur la topographie.	Exploitation	/		/	/	
Climat	Rejet de gaz d'échappement par les camions (en moyenne 10-15 camions par jour sur 36) : non susceptible d'avoir une incidence sur le climat.	Travaux	/		/	/	
	Rejet de gaz d'échappement par les PL (700 mouvements/j) et les VL des employés du site (800 mouvements/j).	Exploitation	Indirect, permanent, à long terme		R2.2b - Utilisation de véhicules (PL) respectant les normes en vigueur.		
	Mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture : contribution du projet au développement des énergies renouvelables et à l'atteinte des objectifs des politiques nationales et régionales en matière d'énergie.	Exploitation	Indirect, permanent, à long terme		/	/	
Sols, Géologie, Hydrogéologie et Hydrologie	Structure du sol : enterrement des réseaux dans des tranchées dédiées.	Travaux	/		/	/	
	Risque de pollution accidentelle des sols, des eaux souterraines et superficielles (fuite sur les engins de chantier, ...). Migration de matières en suspension dans les eaux superficielles. Risque de pollution par rejet d'eaux usées issues du chantier.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		E3.1a - Absence de rejet dans le milieu naturel R2.1d - Dispositifs préventifs de lutte contre une pollution A6.1a - Management environnemental de chantier : plan de circulation, PPSPS, gestion des déchets...	Intégré au coût des travaux	
	Absence de prélèvement dans les eaux superficielles et souterraines.	Travaux	/		/	/	
	Absence de prélèvement dans les eaux superficielles et souterraines.	Exploitation	/		/	/	
Risques naturels	Pas de vulnérabilité aux risques naturels recensés sur la commune et pas d'aggravation de ces risques.	Travaux et exploitation	Direct, temporaire, à court terme		/	/	
Milieu naturel							
Zonages réglementaires et d'inventaire	Aucune incidence du projet sur les zonages de protection et d'inventaire.	Travaux et exploitation	/		/	/	
Habitats naturels	Pas de vulnérabilité des habitats naturels (origine anthropique, non protégés).	Travaux et Exploitation	Indirect, permanent, à court terme		A3.a. Aide à la recolonisation végétale	Intégré au coût des travaux et du projet	
Flore	Présence d'une Espèce Exotique Envahissante de catégorie 3. Remaniement des terres et venue d'engins susceptibles d'apporter des EEE sur la parcelle.	Travaux	Indirect, temporaire, à court terme		R.2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	En fonction de la présence ou non d'EEE	

Thème	Incidences				Mesures ERCA		Incidences résiduelles*
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
	Pas de vulnérabilité des espèces végétales présentes.	Exploitation	Indirect, permanent, à court terme		A3.a. Aide à la recolonisation végétale	Intégré au coût du projet	
Faune	Destruction l'ensemble de l'habitat de reproduction dans l'aire d'étude pour l'Alouette des champs et pour l'Œdicnème criard	Travaux	Direct, permanent, à court terme		R.3.1.a - Adaptation de la période des travaux sur l'année R.1.1.a - Limitation des emprises des travaux	Intégré au coût des travaux	
	Augmentation de la fréquentation humaine et du trafic pouvant perturber la faune ; mise en place d'éclairages.	Exploitation	Indirect, permanent, à court terme		R2.2c - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune (adaptation des éclairages)	Intégré au coût du projet	
Continuités écologiques	Aucun impact sur les continuités écologiques.	Travaux et Exploitation	/		/	/	
Zones humides	Pas de présence de zones humides sur la zone d'étude.	Travaux et Exploitation	/		/	/	
Paysage et patrimoine							
Paysage	Faible impact sur le paysage pendant la phase travaux (visibilités limitées).	Travaux	Indirect, temporaire, à court terme		/	/	
Patrimoine culturel	Aucun impact du projet sur le patrimoine culturel.	Travaux et Exploitation	/		/	/	
Sites archéologiques	Aucun impact du projet sur les sites archéologiques.	Travaux et Exploitation	/		/	/	
Milieu humain							
Foncier et situation administrative	Site du projet en cours d'acquisition par le pétitionnaire.	Travaux et Exploitation	/		/	/	
Population	La création d'emploi liée au projet pourra faire augmenter la démographie des communes alentours.	Travaux et Exploitation	Indirect, permanent, à long terme		/	/	
Activités économiques	Retombées économiques locales positives du chantier (restauration et hôtellerie).	Travaux	Indirect, temporaire, à court terme		/	/	
	Consommation de 15 ha de terres agricoles, situées en zone 1AUX du PLU de la commune.	Travaux et Exploitation	Direct, permanent, à court terme		En cours de définition. A9.a - Indemnisation des propriétaires	Intégré au coût du projet	
	Création de 450 équivalents temps plein pour l'exploitation du site. Revenus fiscaux supplémentaires pour les communes et la communauté de communes. Production d'une énergie locale.	Exploitation	Direct et indirect, permanent, à moyen terme		/	/	
Sites et sols pollués	L'Étude Historique et documentaire n'a pas mis en évidence de source de pollution sur le site.	Travaux et Exploitation	Indirect, permanent, à court terme		/	/	
Risques technologiques	Absence d'impact du projet. Présence d'un PPRT qui englobe une zone du projet (voirie).	Travaux et Exploitation	Indirect, temporaire/permanent, à court terme		E1.1d - Pas de présence de locaux dans la zone incluse par le PPRT	/	

Thème	Incidences				Mesures ERCA		Incidences résiduelles*
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	
Infrastructures et réseaux	Augmentation du trafic lié aux travaux (10-15 camions par jour en moyenne). Risque de dégradation des voies d'accès. Augmentation du risque de collision.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1.t - Signalisation d'une sortie de chantier	Intégré au coût des travaux	
	Augmentation du trafic de l'ordre de 700 mouvements/jour pour les PL et 800 mouvements par jour pour les VL. Risque de dégradation des voies d'accès. Augmentation du risque de collision.	Exploitation	Direct, permanent, court terme		R2.1.t - Signalisation d'une sortie de véhicules (PL).	Intégré au coût du projet	
Santé humaine	Absence de source de danger de nature chimique, biologique, ou physique en provenance du projet.	Exploitation	/		/	/	
Cadre de vie							
Bruit et vibrations, ambiance lumineuse, qualité de l'air	Activités de chantier à l'origine de nuisances sonores, pollution lumineuse, émissions de poussières, production de déchets.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1j - Dispositifs de limitation des nuisances : absence de travail et d'éclairage nocturne, arrêt des travaux le weekend et jours fériés, utilisation d'alarme avertisseur « signal de recul » à fréquence mélangée, arrosage des pistes par temps sec, arrêt des travaux à l'origine d'émissions de poussières par vents forts, extinction des moteurs dès que possible. A6.1a - Management environnemental de chantier : plan de circulation, PPSPS, gestion des déchets...	Intégré au coût des travaux	
	Émissions de GES et de CO ₂ en lien avec le trafic routier et odeurs associées Absence de rejets liquide ou solide provenance du projet	Exploitation	Direct, permanent, à long terme		R2.2b -Utilisation de véhicules (PL) respectant les normes en vigueur.	Intégré au coût du projet	
Sécurité du site	Risque de vandalisme le site du projet.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		E3.2d - Protection du site : site clôturé, télégardiennage jour et nuit.	Intégré au coût du projet	

* après prise en compte des mesures compensatoires

Tableau 3 : Synthèse des incidences, mesures prévues et coûts associés

En l'absence d'impact résiduel significatif, il n'est pas prévu de mesure compensatoire.

VI. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS

VI.1. RETOUR D'EXPÉRIENCE DE L'ACCIDENTOLOGIE

Sur la base des différents événements recensés au niveau d'installations similaires à celles projetées, les principaux points à retenir sont les suivants :

- événements initiateurs principaux : défaillance organisationnelle ou matérielle et malveillance, événements naturel (foudre, inondations...),
- phénomène dangereux principal : incendie,
- conséquences principales : conséquences limitées au site dans la grande majorité des cas.

VI.2. RISQUES INTERNES

Au regard des caractéristiques des produits dangereux mis en œuvre sur le site, les risques associés sont les suivants :

- l'incendie des matières combustibles stockées,
- la toxicité des fumées générées par un incendie,
- le déversement accidentel de produits chimiques, suivi ou non d'une pollution du milieu naturel,
- l'explosion des produits contenant des gaz propulseurs ou au niveau de la chaudière.

Quatre des scénarios recensés sont susceptibles d'avoir des effets à l'extérieur du site de Panhard Développement, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur potentiel. Des Mesures de Maîtrise des Risques ont été mises en place et conduisent à une survenue de l'évènement très improbable.

Phénomène dangereux		Cinétique	Gravité	Probabilité d'occurrence	Classe de probabilité selon l'AM du 29/09/2005 modifié	
AM 1.1	Effets thermiques liés à l'incendie des cellules n° 3 ou 4	Rapide	Sérieux	4.10^{-5}	D	Évènement très improbable
AM 1.2		Rapide	Sérieux	4.10^{-5}	D	Évènement très improbable
AM 2.1	Effets thermiques liés à l'incendie de 3 cellules	Rapide	Sérieux	4.10^{-6}	E	Évènement possible mais extrêmement peu probable
AM 2.2		Rapide	Sérieux	4.10^{-6}	E	Évènement possible mais extrêmement peu probable

Tableau 4 : Synthèse de la cotation des AMP étudiés

Les figures présentées en pages suivantes reprennent les flux thermiques les plus importants, en l'absence de propagation et avec propagation.





VI.3. RISQUES EXTERNES

La société Legendre-Delpierre, située à 300 m au Nord du projet, est classée SEVESO Seuil Haut. Une partie du site de Panhard Développement est incluse dans la zone B2, zone d'autorisation sous conditions. Le projet ne prévoit aucune construction dans cette emprise : seule la voirie y passera, aucun emplacement de stationnement, chemin piéton ou autre zone de passage n'y est situé.

Aucune canalisation enterrée de transport de matières dangereuses ne passe à proximité du site.

Les dangers liés aux différentes voies de communication situées à proximité du projet sont également négligeables compte-tenu notamment de leurs fréquentations et des distances d'éloignement.

Les équipements de protection contre la foudre, éventuellement préconisés dans l'étude foudre, seront mis en place avant la mise en service des installations.

Concernant les risques liés à la neige, au vent et au séisme, les constructions projetées respecteront les prescriptions en la matière, ce qui écarte les dangers provenant de ces risques naturels.

Le risque inondation est écarté puisque le projet n'est pas implanté au sein d'un zonage réglementaire d'un PPRI.

Enfin, le risque lié au retrait/gonflement des argiles est écarté au regard de l'aléa faible constaté.

VI.4. MESURES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES

Des mesures techniques et organisationnelles seront effectives sur le site afin d'éviter que les événements cités dans l'analyse des risques ne se produisent et d'en limiter les conséquences.

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- formation du personnel (sauveteurs-secouristes du travail, équipier incendie, conduite chaudière, CACES, manipulation des extincteurs, etc.),
- protection contre les pollutions accidentelles (séparateur d'hydrocarbures, système d'obturation des réseaux, procédures d'alerte, rétentions, etc.),
- systèmes de détection dans les zones sensibles (fumées, température, gaz, etc.) avec report d'alarme,
- vérification réglementaire du matériel,
- mise à disposition des équipements de protection individuelle adaptés (vêtements de travail, chaussures de sécurité, etc.),
- moyens humains d'intervention en cas d'incendie,
- moyens d'intervention et de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, bouche incendie, systèmes d'extinction automatique sur les équipements les plus sensibles),
- dispositions préventives en matière de risques ATEX,
- présence d'une clôture constituée d'un grillage de 2 m de hauteur sur l'ensemble du périmètre de Panhard Développement,
- projet bénéficiant d'un contrôle d'accès au niveau du poste de garde de Panhard Développement,
- etc.

Des alarmes (process, incendie et intrusion) ainsi que la vidéosurveillance du site seront reportées dans la salle de contrôle de l'installation chargée de la surveillance du site.

Les moyens d'extinction et de confinement prévus sont en adéquation avec les besoins déterminés selon les règles de l'art.

D'autre part, des mesures spécifiques en lien avec les AMP identifiés seront mises en place :

- consignes aux chauffeurs et consignes d'exploitation (interdiction de fumer, plan de circulation...),
- analyse des risques et plan de prévention préalables aux travaux,
- formation du personnel,
- contrôle périodique des installations électriques et équipements métalliques,
- détection incendie.